

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
Du 7 janvier 2019 à 11 heures
Salle de réunion - locaux du Parc – St Vallier de Thiey

Secrétaire de séance : Claude MARTIN

Membres en exercice : 60

Membres présents ou représentés : 7

Absents non représentés : 53

Présents(es): Eric MELE, Jean-Marc DELIA, Anne-Marie DUVAL, Stéphane MAILLARD, Claude MARTIN, Emile TORNATORE.

Représentés par pouvoirs : Jacques VARRONE donne pouvoir à Eric MELE, Président.

Absents-Excusés(es): Esther AIME, Sylvain ARBAUD, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Mireille BOULLE, Jacqueline BOUYAC, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Roger CORNILLET, Roger CRESP, Marc DAUNIS, Jean-Pierre DAVID, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL (double compétence), Renée-Claude GACHET, Marc GARCIA, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Vincent GIOBERGIA, Lise GRANT, Valentine GUERIN, Laëtitia HELIN, Gilbert HUGUES, Isabelle JOHR, Bernard KLEYNHOFF, Romain LAFFOURCADE, Gérald LOMBARDO, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jean-Bernard MION, Patrice MIRAN, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Henri PASOLINI, Françoise PIERSON, Annie POMPARAT, Jean-François PORTHE, Jean-Louis PUCCETTI, Denis RASSE, Jennifer SALLES, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Laurent TIRARD, Joseph VALETTE, Jérôme VIAUD, Charles WIRTH.

Equipe technique : Elisabeth GALLIEN, Directrice du PNR - Maryline PIERRE – Responsable Administrative.

L'an deux mille dix-neuf, le sept janvier, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 21 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion du PNR – Saint Vallier de Thiey sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 18 décembre 2018 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer. Les échanges du 18 décembre sont portés à connaissance sur les différents points à l'ordre du jour.

Le Président accueille les membres du Comité Syndical et les remercie pour leur présence.

Les procès-verbaux des Comités Syndicaux du 4 et 18 octobre 2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président présente l'ordre du jour de cette réunion :

Ordre du jour :

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 avec notamment échanges sur :

- ✓ les perspectives pour le dispositif Ambassadeurs,
- ✓ les nouveaux projets à inscrire au budget.

2. Délibérations :

- Demande de dotation annuelle 2019 à l'Etat,
- Décision Modificative n°2 – Budget principal (délibération retirée de l'ordre du jour),
- Modification du plan de financement pour l'opération « ingénierie pour une gestion intégrée de la biodiversité et des habitats sensibles des Préalpes d'Azur » permettant le montage en multi-partenariat,
- Demande de subvention – Appel à Manifestation d'Intérêt - Région – Etude et scénarios sur la faisabilité technico-économique de projets communaux d'installations photovoltaïques,
- Engagement du projet « Itinéraire de patrimoine roman France / Italie »,
- Convention de partenariat avec engagement financier avec GRT Gaz.

3. Points d'information :

- Positionnement du Parc dans le projet de Contrat Transition Ecologique (CAPG/Etat)

4. Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président

5. Questions diverses

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019 avec notamment échanges sur :

- ✓ les perspectives pour le dispositif Ambassadeurs,
- ✓ les nouveaux projets à inscrire au budget.

Le Président rappelle la présentation qui a été faite lors de la séance du 18 décembre 2018 et reformule les propos tenus, notamment il rappelle qu'il faut intégrer que le PNR a une dimension de long terme qu'il est parfois difficile à faire comprendre à nos partenaires.

Il ajoute que le Parc fonctionne aujourd'hui et pour la première fois avec une équipe au complet. Le report, que nous arrivons à constituer chaque année et qui nous permet de démarrer l'année, s'amenuise et va devenir insuffisant. Il s'agit donc, dans cette proposition de budget de trouver un équilibre entre les actions.

Le Président rappelle également que l'équipe est constituée de 13 Equivalents temps plein, alors que le modèle qui avait été fixé, à la création du Parc, prévoyait 15 ETP.

La Directrice précise qu'il est donc impératif de trouver de nouveaux partenaires pour faire face à nos difficultés de financement. En effet, des demandes de subventions sont en cours pour différents dossiers, mais les réponses n'interviendront pas avant la fin de l'année 2019. De plus, la Région vient de nous informer qu'il ne lui sera pas possible, contrairement à ce qui est mentionné dans nos nouveaux statuts, d'indexer sa cotisation sur le coût de la vie.

Le Président ajoute que l'ensemble de ces éléments nous conduit aujourd'hui à revoir nos objectifs et qu'il est nécessaire de mettre fin à un contrat à durée déterminée de l'un de nos agents.

Claude MARTIN considère que ces décisions vont créer de l'instabilité dans l'équipe ce qui est dommageable pour le PNR.

Jean-Marc DELIA propose que le PNR se fasse aider par les agglomérations, il peut être intéressant de creuser cette possibilité d'échanges. XXXx

Le Président rappelle le niveau d'exigence des sujets qui sont venus s'ajouter dernièrement ; le Contrat de Transition Ecologique, le Contrat de Ruralité, le photovoltaïque.

Anne-Marie DUVAL ajoute qu'il est difficile d'expliquer et de comprendre ces millefeuilles administratifs et il existe un certain niveau de concurrence entre les services.

Stéphane MAILLARD tient à faire part de sa surprise quant à la qualité du travail qui est réalisé par les agents du Parc.

Emile TORNATORE intervient pour indiquer qu'il existe des crédits et des subventions que ce soit à la Région ou au Département, qui ne sont pas attribués et cela est dommageable pour les collectivités.

- ✓ les perspectives pour le dispositif Ambassadeurs :

La Directrice rappelle l'historique de ce dossier (voir PV du 18/12) ?? ou tu veux recopier ce qui est écrit dans le PV ??

Le Président ajoute qu'il a été proposé lors du comité syndical du 18 décembre, d'orienter l'action des ambassadeurs du Parc vers la mobilisation de bénévoles et associations, localement, qu'ils « accompagneraient/formeraient » à l'instar des comités communaux feux de forêt.

Emile TORNATORE précise qu'il est très réservé à ce sujet, en effet il lui semble compliqué de faire gérer des situations de conflits à des bénévoles.

Le Président considère qu'il s'agira plus d'une mission d'éducation à l'environnement que d'une mission de répression.

Emile TORNATORE ajoute que ce type de mission pourrait être effectué par des services civiques.

2. Délibérations :

○ **Demande de dotation annuelle 2019 à l'Etat**

La Directrice rappelle que l'Etat est partenaire du PNR dans son fonctionnement (sans obligation statutaire) :

- Demande de dotation annuelle de fonctionnement 2019 : de 100 000 €
- Moyens de l'Etat alloués à travers le Budget Opérationnel de Programme N°0113-paysages eau et biodiversité.

Il convient de renouveler cette demande tous les ans. Le dossier joint à la demande de dotation comprend le bilan 2018 et le prévisionnel 2019 sur les thèmes :

- ✓ Biodiversité (Connaissance ; Protection et gestion des espaces/espèces d'intérêt prioritaire ; Trame verte et bleue ; Circulation des véhicules à moteur ; Plans nationaux d'actions en faveur des espèces ; Espèces exotiques envahissantes.
- ✓ Sites, Paysages (Connaissance ; Protection des structures paysagères ; Protection et gestion des sites ; Publicité – signalétique).
- ✓ Aménagement du territoire et urbanisme (Maîtrise quantitative et qualitative de l'urbanisation ; Contribution aux documents d'urbanisme.

La délibération n° 18-D-033 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

○ **Modification du plan de financement pour l'opération « ingénierie pour une gestion intégrée de la biodiversité et des habitats sensibles des Préalpes d'Azur » permettant le montage en multi-partenariat**

La Directrice rappelle les actions visées par cette opération et validées lors du Comité Syndical du 18 octobre dernier (18-D-026) :

- Amélioration de la connaissance (Etude de la biodiversité de l'hydrosystème Estéron, référence « rivière non anthropisée »),
- Organisation des connaissances dans le cadre du Système d'Information Territorial / Observatoire du Patrimoine naturel mutualisé à l'échelle des PNR de PACA pour une meilleure efficacité des avis PNR et une exploitation dans le cadre de l'évaluation de la Charte à mi-parcours, notamment l'organisation d'une base de données documentaire (relevant de différents partenaires),
- Animation territoriale pour l'élaboration de programmes d'actions concertés sur les enjeux de biodiversité et l'expérimentation de financements innovants liés aux Paiements pour Services Ecosystémiques (Fonds territorial pour l'appui aux itinéraires sylvicoles vertueux, par transfert d'expérience/extension de l'association Sylv'Acctes née en Rhône-Alpes, appui local pour l'évaluation des services écosystémiques de l'Estéron Rivière Sauvage Pilote avec 2 autres bassins en France pour le Fonds de conservation des Rivières Sauvages, cahiers de préconisation.....).

Il est proposé aujourd'hui d'intégrer à ce projet un volet d'action impliquant la Maison Régionale de l'Eau et la fédération de pêche des Alpes Maritimes, sans incidence sur le budget de l'action du Parc. Le Parc est chef de file et assure la gestion du dossier.

Pour le seul chef de file, le budget prévisionnel réparti par année est le suivant, considérant une éligibilité des dépenses à compter du 1^{er} janvier mais des délais d'instruction du FEDER qui reportent certaines dépenses à fin 2019 :

	Dépenses		Recettes		
2019	Frais personnel	13 750,00 €	POIA OS 2	7 875,00 €	50%
	Frais personnel CDD		FNADT	4 725,00 €	30%
	Déplacements	1 000,00 €	autofinancement	3 150,00 €	20%
	Communication	1 000,00 €			
	Equipement, logiciel	0 €			
	2019	15 750,00 €	2019	15 750,00 €	
2020	Frais personnel	13 750,00 €	POIA OS 2	25 875,00 €	50%
	Frais personnel CDD	28 000,00 €	FNADT	15 525,00 €	30%
	Déplacements	3 000,00 €	autofinancement	10 350,00 €	20%
	Communication	5 000,00 €			
	Equipement, logiciel	2 000,00 €			
	2020	51 750,00 €	2020	51 750,00 €	
TOTAL :	67 500,00 €		67 500,00 €		

Pour les partenaires, les montants seront validés dans la convention de chef de filât sans incidence financière pour le PNR.

La délibération n° 18-D-034 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention – Appel à Manifestation d'Intérêt - Région – Etude et scénarios sur la faisabilité technico-économique de projets communaux d'installations photovoltaïques**

La Directrice explique que cette opération permet le financement par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur d'une étude pour identifier des grappes d'installations afin d'optimiser le potentiel solaire local et faciliter la négociation avec les développeurs/installateurs. Tout cela, sur du foncier « dé-risqué » qui correspond à un foncier « sur lequel un premier examen de préfaisabilité a été réalisé, ne révélant pas de contraintes majeures immédiates à l'implantation d'une installation photovoltaïque (soutien public local, servitudes réglementaires, PLU, espaces naturels, maîtrise du foncier, risques industriels, capacités du réseau, etc). ».

Le plan de financement de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Etude	25 200€		REGION	17640€	70%
			ADEME	2 520€	10%
			Autofinancement	5 040€	20%
					100%
25 200€ TTC			25 200 € TTC		

La délibération n° 18-D-035 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

○ **Engagement du projet « Itinéraire de patrimoine roman France / Italie »**

La Directrice explique que nous avons une possibilité d'inscrire le PNR, dans le projet « ITINERA ROMANICA+ » et de solliciter une aide financière dans le cadre du programme Européen Interrégional **Maritimo** Franco-Italien 2014-2020 pour 3 ans.

Ce projet permettrait :

- L'approfondissement des connaissances et la valorisation du patrimoine roman rural en quantité et qualité dans les Préalpes d'azur, suite à une rencontre en juin 2018 avec différents acteurs locaux (conseil scientifique, association, Département, CNRS/CEPAM...).
- de mettre en place un programme scolaire permettant la sensibilisation des écoliers au patrimoine roman de leur commune ainsi que d'un programme d'événementiel grand public sur trois ans, dans le cadre du programme éducation au territoire ;
- de développer la dynamique associative du territoire en terme d'accessibilité aux personnes empêchées ;
- d'inscrire le patrimoine roman rural des Préalpes d'Azur dans un itinéraire touristique européen déjà structuré ;
- de développer une collaboration franco-italienne d'échanges de bonnes pratiques et d'expérimentation touchant à l'amélioration de l'accessibilité des sites patrimoniaux pour les publics empêchés ;

Le budget prévisionnel 2019-2022 de ce projet, fongible jusqu'à l'engagement juridique qui précisera les marges de fongibilité définitives, s'établit comme suit :

Dépenses sur 3 ans		Recettes	
Charges de personnel <i>(1/2 ETP sur 3 ans + 1,5j/mois CM patrimoine bâti)</i>	69 210 €TTC	Financeurs Interreg Maritimo 85%	148 694,15 €
Frais de déplacement et séminaires	12000 €TTC		
Prestations externe : <i>Etude inventaire, recherche historique, modélisation, diagnostic conservation et amélioration de l'accessibilité, Communication, traduction, 3 événementiels et programme scolaire sur deux ans, médias d'interprétation personnes empêchées</i>	63 550 €TTC		
Equipements- Accessibilité	15 000 €HT		
Ss total charges directes	159 760,00 €	Autofinancement PNR PA	26 240,15 €
15% des coûts de personnels	10 381,50 €		
3% des coûts directs	4 792,80 €		
Total éligible Pg InterregMaritimo	174 934,30 €		

La délibération n° 18-D-036 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

○ **Convention de partenariat avec engagement financier avec GRT Gaz.**

La Directrice rappelle le contexte de ce projet de convention avec GRT Gaz et explique qu'il existe 43 kms de réseau de transport de gaz dans le PNR dont 4 km de recouvrement entre la Trame Verte et Bleue régionale et le réseau GRTgaz (Cipières/ Gorges du Loup/ Courmes/Coursegoules).

GRTgaz s'est fixé pour objectif à l'horizon 2020 d'améliorer les pratiques de gestion de ses bandes de servitude au sein de 10 PNR et le territoire de notre PNR a été retenu comme territoire d'expérimentation.

Il est proposé aujourd'hui de mettre en place une convention de partenariat pour la période de 2019-2021 qui a pour objectifs de :

- Mettre en œuvre des modalités d'entretien plus vertueuses vis-à-vis de la biodiversité
- Expérimenter un type d'entretien particulier sur ce type de servitude pour avoir un impact le plus réduit possible sur la biodiversité (quelles mesures de gestion mettre en œuvre pour que les servitudes soient au bénéfice de la biodiversité ?)
- Essayer de mesurer l'impact d'un entretien plus respectueux sur l'exploitation de ces servitudes
- Former/informer l'équipe opérationnelle qui intervient sur site.

Cette proposition de convention de partenariat s'équilibre par une participation financière de GRT Gaz en faveur du PNR à hauteur de 6 400 € (intégrant le coût temps de travail agent et les charges de structure).

La Directrice rappelle que lors de la première séance de ce comité syndical, il avait été demandé que ce montant soit recalculé au plus juste et que la délibération et le projet de convention soient modifiés.

Ces éléments ont été pris en compte dans la délibération et la convention et le montant de la participation financière a été ré-évaluée à 8 840 €.

La délibération n° 18-D-037 est portée au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Point d'informations et d'échanges :

- Positionnement du Parc dans le projet de Contrat Transition Ecologique (CAPG/Etat)

Est-ce que je répète les mêmes propos que dans le "PV du 18/12 ??

4. Rapport des délégations de compétences du Bureau et du Président

Sujet non-traité faute de temps.

5. Questions diverses

Emile TORNATORE informe l'assemblée que l'Association des Maires ruraux est associée au Grand Débat National. Il pense que le PNR aurait intérêt à faire de même pour engager une discussion avec les habitants, notamment sur des sujets comme la mobilité, avec la mise à disposition de véhicules du Parc, par exemple.

XXXXXXXX

La séance est levée à 12h30.

La secrétaire de séance,

Claude MARTIN